



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et de la Chefferie
coutumière

Communiqué

Le 20^{ème} anniversaire du rappel à Dieu du Père de la nation, **feu Président GNASSINGBE Eyadéma**, sera célébré en cette année 2025 comme suit :

A- A LOME : Lundi 03 février 2025

- **08 heures 30 minutes** : Colloque international à l'Hôtel 2 février, portant sur les « **Hommages au Général GNASSINGBE Eyadéma, Père de la Nation Togolaise** » ;
- **15 heures 30 minutes** : Danse « Kamou » sur le terrain du Lycée d'Agoè-Nyivé Centre.

B- DANS LA PREFECTURE DE LA KOZAH :

A Pya : Mardi 04 février 2025

19 heures 00 minute : Veillée de prière au domicile du Père de la nation.


Mise en place terminée à 18 heures 30 minutes.

A Kara : Mercredi 05 février 2025

- **10 heures 00 minute** : **Au Palais des Congrès de Kara : Prière œcuménique pour le repos de l'âme du Père de la nation en présence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République**

Sont invitées à cette cérémonie les personnalités suivantes :

- Madame le premier Ministre ;
- Monsieur le président de l'Assemblée nationale ;
- les présidents des institutions de la République ;
- les membres du gouvernement ;
- les députés à l'Assemblée nationale ;
- le général chef d'Etat-major général des Forces armées togolaises (FAT) ;
- le secrétaire général du Conseil national de défense et de sécurité (CNDS) ;
- les chefs d'Etat-major des armées ;
- les officiers généraux et supérieurs des FAT ;
- les représentants du corps diplomatique et des institutions internationales accrédités au Togo
- les gouverneurs ;
- les présidents des conseils régionaux ;

- 
- les secrétaires généraux des gouvernorats et des conseils régionaux des régions de la Kara et Centrale ;
 - les préfets des régions de la Kara et Centrale ;
 - les secrétaires généraux de préfectures des régions de la Kara et Centrale ;
 - les membres du bureau de la faïtière des communes du Togo ;
 - les maires, les adjoints aux maires, les présidents des commissions et les secrétaires généraux des communes des régions de la Kara et Centrale ;
 - les présidents, vice-présidents et secrétaires généraux des universités nationales ;
 - les directeurs et chefs des différents services déconcentrés de l'Etat dans les régions de la Kara et Centrale ;
 - les chefs traditionnels membres des bureaux des conseils préfectoraux de la chefferie traditionnelle de la région de la Kara ;
 - les chefs de cantons de la Kozah ;
 - les présidents de fédérations des organisations religieuses.

La mise en place doit être terminée ce mercredi 05 février 2025 au palais des congrès de Kara à 09 heures 30 minutes.

- **14 heures 30 minutes** : Danse « Kamou » sur l'esplanade du Palais des Congrès de Kara.

C- DANS LES CHEFS-LIEUX DE REGIONS, DANS LES AUTRES PREFECTURES ET COMMUNES :

- 1. Vendredi 31 janvier 2025** : Prière musulmane dans les mosquées des chefs-lieux de régions, des autres préfectures et des communes, pour le repos de l'âme du Père de la nation
- 2. Dimanche 02 février 2025** : Prière chrétienne dans les églises et temples des chefs-lieux de régions, des autres préfectures et des communes, pour le repos de l'âme du Père de la nation.
- 3. Mardi 04 février 2025** : Prière traditionnelle sur l'étendue du territoire national pour la même intention.

Fait à Lomé, le 28 janvier 2025

Hodabalo Awaté

Ministre de l'administration
territoriale, de la décentralisation
et de la chefferie coutumière